

Doc. 11267
23 avril 2007

Actions de prévention de la prostitution forcée

Proposition de résolution
présentée par Mme Hurskainen et plusieurs de ses collègues

La présente proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Dans sa Recommandation 1325 (1997), l'Assemblée parlementaire s'alarme de l'accroissement considérable de la prostitution forcée. La prostitution est contraire aux principes des droits de l'homme et inacceptable d'un point de vue social. Elle est dégradante pour les personnes qui se prostituent, et les personnes qui achètent des services sexuels tirent parti des difficultés sociales et économiques des prestataires de ces services. La prostitution est aussi liée à la criminalité, à la toxicomanie et à la traite des êtres humains. Ces phénomènes créent une dépendance qui, à son tour, alimente les réseaux de prostitution.

La prostitution se pratique souvent dans des hôtels. Elle existe dans tous les pays, parmi les femmes et les hommes. Des mesures concrètes sont nécessaires pour la combattre.

Le Conseil de l'Europe organise régulièrement des réunions et des conférences dans toute l'Europe. En général, le Secrétariat du Conseil de l'Europe présélectionne plusieurs hôtels et les propose aux participants.

L'Assemblée devrait s'assurer que les hôtels recommandés aux participants à ses réunions ne sont impliqués en aucune façon dans des activités de prostitution. Une résolution analogue a été adoptée par le Conseil nordique.

Nous, soussignés, proposons que l'Assemblée adopte une résolution dans laquelle il sera précisé :

- que le Secrétariat de l'Assemblée ne sélectionne que des hôtels ayant apporté la garantie qu'ils n'abritent aucune activité liée à des services sexuels ou à la prostitution ;
- que le personnel des hôtels sélectionnés doit recevoir des instructions écrites sur le sujet ;
- qu'il convient de créer un site web proposant une liste des hôtels qui garantissent qu'ils n'organisent pas d'activités de prostitution et ne les tolèrent pas. Sur cette liste devraient figurer des hôtels situés dans les Etats membres du Conseil de l'Europe mais aussi dans les pays voisins où le Conseil de l'Europe mène des actions de coopération.

Signé (voir au verso)

Signé¹:

HURSKAINEN Sinikka, Finlande, SOC
ASKO-SELJAVAARA Sirpa, Finlande, PPE/DC
Baroness HOOPER Gloria, Royaume-Uni, GDE
COŞKUNOĞLU Osman, Turquie, SOC
DUESUND Åse Gunhild Woie, Norvège, PPE/DC
HAGBERG Michael, Suède, SOC
HÄGG Carina, Suède, SOC
HÖRSTER Joachim, Allemagne, PPE/DC
KAIKKONEN Antti, Finlande, ADLE
KALLIO Reijo, Finlande, SOC
LAAKSO, Jaakko, Finlande, GUE
LAUKKANEN, Markku, Finlande, ADLE
LINDBLAD, Göran, Suède, PPE/DC
LUNDGREN, Kerstin, Suède, ADLE
PERICLEOUS PAPADOPOULOS, Antigoni, Chypre, ADLE
WODARG, Wolfgang, Allemagne, SOC

¹ SOC: Groupe socialiste
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe des démocrates européens
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
NI: non inscrit dans un groupe